

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

RAPPORT DE
PRESENTATION
DU

**BUDGET
PRIMITIF
2015**



SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	4
LE BUDGET PRINCIPAL	7
I - DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE.....	8
A - Des ressources endogènes globalement en progression	9
1 - Les produits des services et du domaine.....	9
2 - Les impôts et taxes : des taux inchangés depuis 2003	10
B - Des ressources exogènes en baisse	12
1 - La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	12
2 - Les dotations de compensation et de péréquation fiscales	12
3 - Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).....	13
II. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE	13
A - Les charges à caractère général.....	14
B - La stabilité des charges de personnel	15
C - Les charges de gestion courante	16
D - Des charges financières en forte diminution	17
E - Les charges exceptionnelles.....	17
III - LA BAISSSE DES DOTATIONS PESE SUR L'EPARGNE	18
IV - DES INVESTISSEMENTS QUI RESTENT DYNAMIQUES	19
A - Des investissements innovants	19
B - Les actions au titre de l'attractivité du territoire.....	20
C - L'aménagement du cadre de vie et la solidarité	20
1 - L'aménagement du cœur d'agglomération	20
2 - La voirie communautaire et les pistes cyclables.....	21
3 - Les aides à l'habitat.....	21
4 - Le traitement des ordures ménagères	22
D - La conservation et la modernisation du patrimoine communautaire.....	22
V - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23

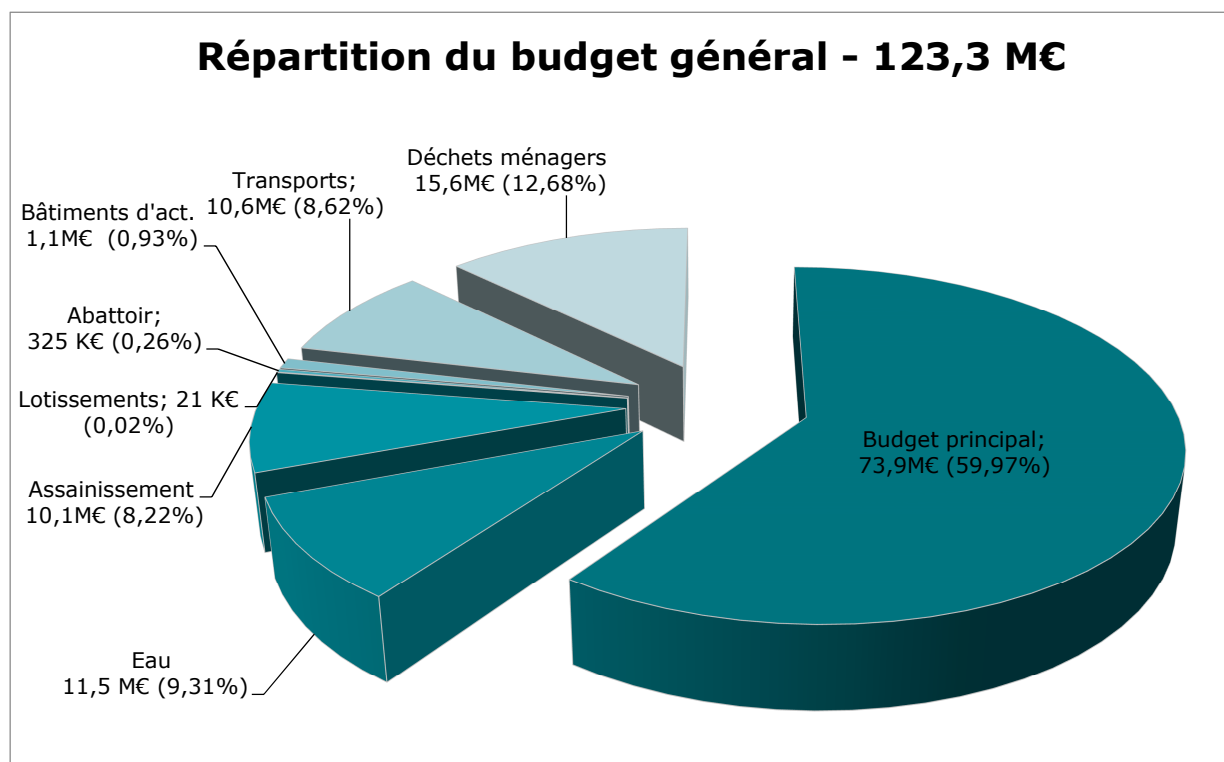
VI - LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL.....	24
LES BUDGETS ANNEXES SOUS NOMENCLATURE M14	26
I. LES BUDGETS ANNEXES LIES AUX ACTIONS ECONOMIQUES.....	26
A. Le budget lotissement	26
B. Le budget bâtiments d'activités	26
II. LE BUDGET ABATTOIR.....	28
LES BUDGETS ANNEXES DU CYCLE DE L'EAU	29
I. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU.....	29
A. La section d'exploitation	29
B. Les soldes intermédiaires de gestion	31
C. La section d'investissement	31
1) Les dépenses d'équipement.....	31
2) Le financement de l'investissement	32
D. La dette du budget de l'eau	33
II. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	34
A. La section d'exploitation	34
B. Les soldes intermédiaires de gestion	35
C. La section d'investissement	36
1) Les dépenses d'équipement.....	36
2) Le financement de l'investissement	36
D. La dette du budget de l'assainissement	37
LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	38
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	39
II. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	40
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40
IV. LA DETTE DU BUDGET TRANSPORT.....	41
CONCLUSION GENERALE	42

INTRODUCTION GENERALE

Le budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 123 254 834 €, dont 107 353 868 € en mouvements réels et 15 900 966 € en mouvements d'ordre.

Le budget général 2015 comporte un budget annexe supplémentaire qui retrace de façon distincte les écritures liées aux déchets ménagers et assimilés (DMA). Ce transfert d'écritures du budget principal vers le budget DMA impacte directement la structure du budget global.

Le budget principal représente 60% du budget général contre 71% auparavant. Le budget déchets ménagers et assimilés représente un volet important du budget général soit 13% de ce dernier.



En mouvements réels, le budget s'équilibre à 80 139 589 € en section de fonctionnement et à 27 214 279 € en section d'investissement.

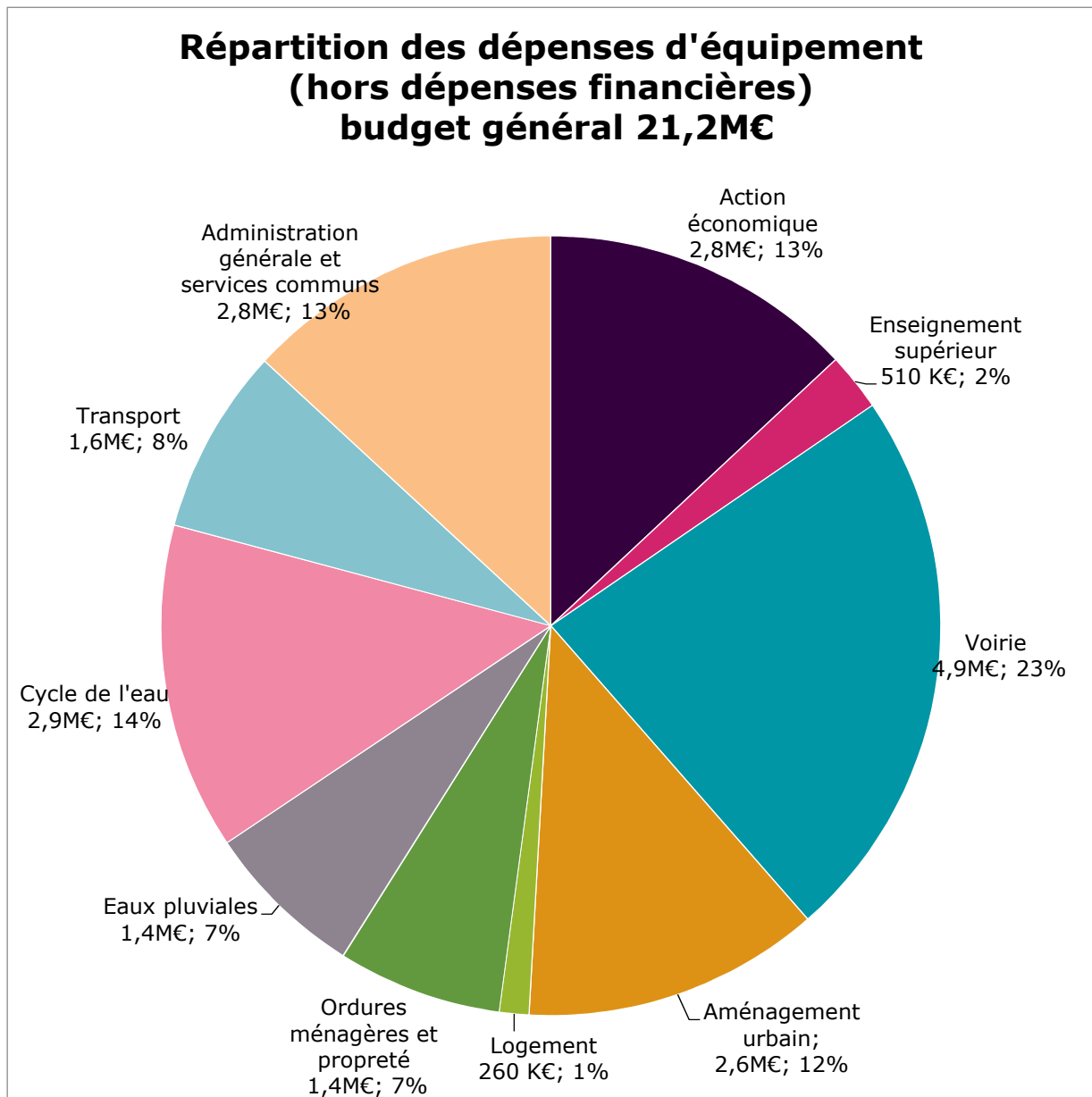
€	Section fonctionnement		Section d'investissement		Total sections	
	2 015	structure %	2 015	structure %	2 015	structure %
Budget principal	46 255 797	57,72%	19 111 899	70,23%	65 367 696	60,89%
Eau	6 721 394	8,39%	2 179 785	8,01%	8 901 179	8,29%
Assainissement	5 157 376	6,44%	2 147 114	7,89%	7 304 490	6,80%
Lotissement	10 500	0,01%	0	0,00%	10 500	0,01%
Abattoir	139 048	0,17%	172 858	0,64%	311 906	0,29%
Bâtiments d'activités	560 354	0,70%	268 958	0,99%	829 312	0,77%
Transports	7 851 424	9,80%	1 913 807	7,03%	9 765 231	9,10%
Déchets ménagers et assimilés	13 443 696	16,78%	1 419 858	5,22%	14 863 554	13,85%
Budget général	80 139 589	100,00%	27 214 279	100,00%	107 353 868	100,00%

La création du budget annexe déchets ménagers et assimilés entraîne des écritures particulières dont il convient de neutraliser l'effet. En tenant compte de ces écritures, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 0.29% en 2015.

Le budget général 2015 présente ainsi 21,7 M€ de dépenses d'investissement (- 5.3 M€ par rapport à 2014), soit un volume qui demeure élevé après une année 2014 exceptionnelle.

€	BP 2014	BP 2015		
		BP 2015	budget DMA	Total 2015
Budget principal	18 590 456	15 135 311	1 292 026	16 427 337
Budget Eau	2 025 290	1 498 630		1 498 630
Budget Assainissement	1 763 060	1 374 652		1 374 652
Budget abattoir	123 000	130 000		130 000
Budget bâtiments d'activités	301 418	132 565		182 209
Budget transports	1 279 719	1 636 320		1 636 320
Dépenses d'équipement	24 082 943	19 907 478	1 292 026	21 249 148
Dépenses financières	177 446	488 544		488 544
TOTAL dépenses d'investissement (yc dép. fin.)	27 022 756	20 396 022	1 292 026	21 688 048

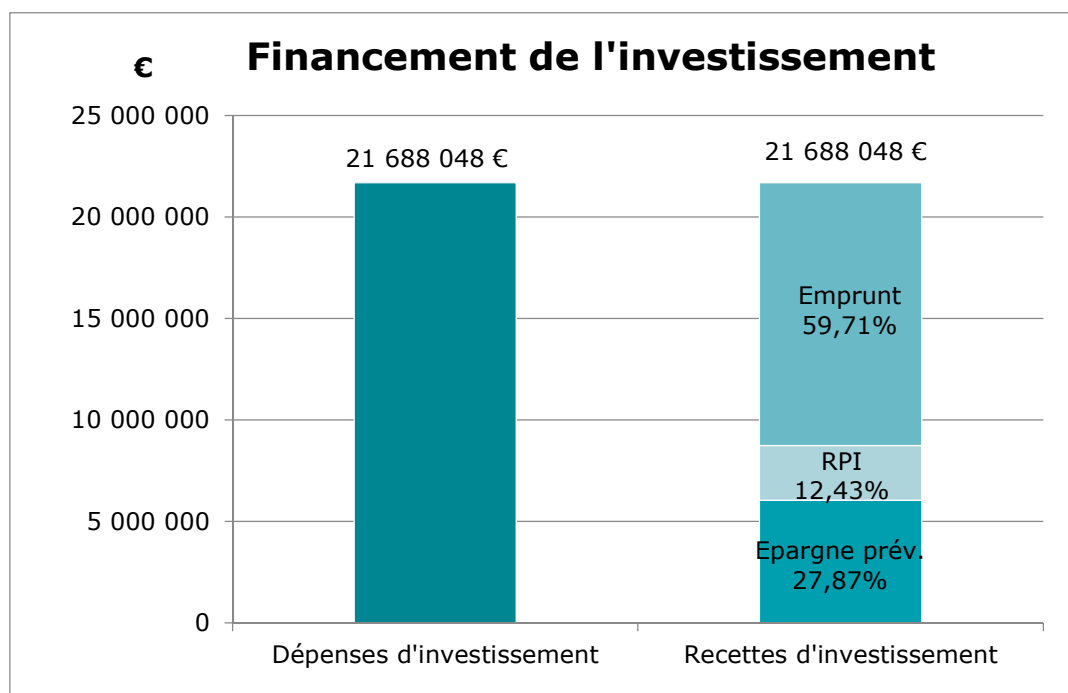
Hors dépenses financières, les dépenses d'investissement atteignent 21.2 M€, et se répartissent comme suit :



Le financement de l'investissement du budget général est assuré à 27.87% par l'épargne nette prévisionnelle (soit 6 043 473 €) et à hauteur de 12.43% par les ressources propres d'investissement (2 694 927 €). L'emprunt équilibre le financement à hauteur de 59.71 % pour 12 949 648 €.

	€	Dépenses	Recettes	Structure
Total d'investissement		21 688 048	21 688 048	100,00%
Epargne nette prévisionnelle			6 043 473	27,87%
Emprunt d'équilibre			12 949 648	59,71%
Ressources propres d'investissement			2 694 927	12,43%

Le niveau d'emprunt prévisionnel (59.71%) demeure un plafond, toute recette supplémentaire à venir, en particulier au titre de la programmation des fonds européens, du CP(i)ER ou des contrats territoriaux, départementaux ou régionaux sera affectée afin d'en diminuer le montant.



LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 53 373 448 € en section de fonctionnement et à 20 537 212 € en section d'investissement.

Afin d'assurer la comparaison entre les exercices 2014 et 2015, la consolidation du budget principal et du budget annexe déchets ménagers s'avère nécessaire.

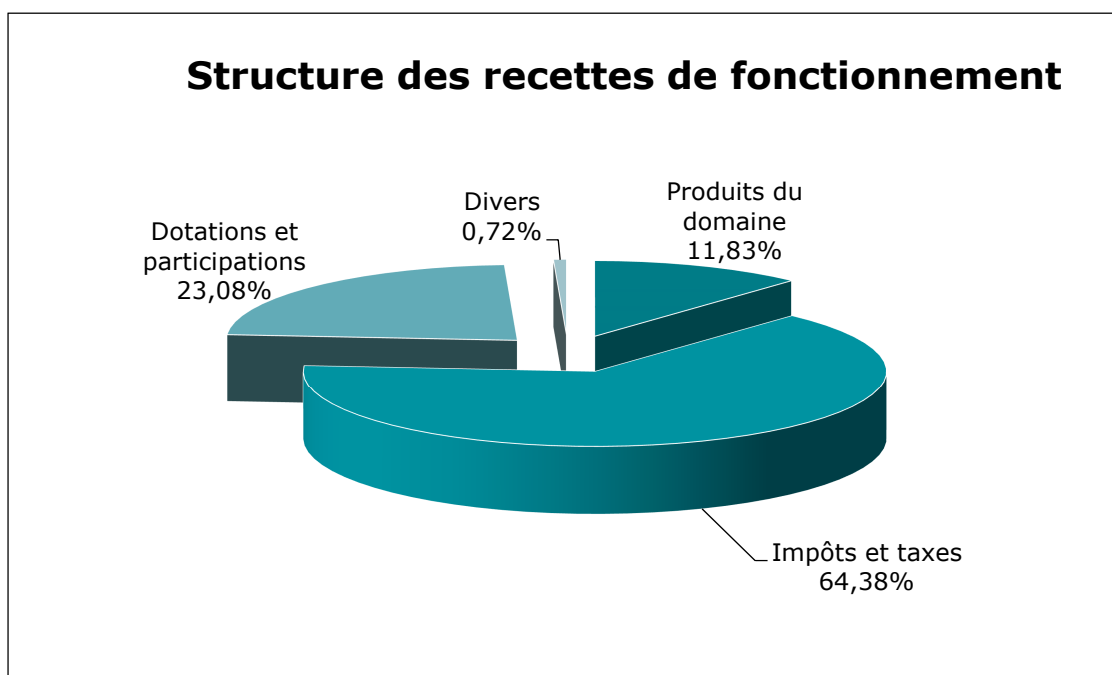
I. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSE

Les recettes de fonctionnement hors produits financiers diminuent de 3.66%, soit une perte totale de 3.1 M€, notamment en raison de la chute des dotations et participations.

	€	BP 2014	BP 2015 *			variation
			budget principal	budget DMA	Total 2015	
70		6 475 429	5 871 097	750 910	6 622 007	2,26%
73		35 449 990	26 462 647	9 588 546	36 051 193	1,70%
74		15 753 545	12 299 670	621 950	12 921 620	-17,98%
75		74 130	122 439		122 439	65,17%
013		176 000	176 000		176 000	0,00%
Total recettes courantes		57 929 094	44 931 853	10 961 406	55 893 259	-3,51%
76		178 504	100 939		100 939	-43,45%
77		15 000	2 800	0	2 800	-81,33%
Total recettes		58 122 598	45 035 592	10 961 406	55 996 998	-3,66%

* hors écritures liées à la création du budget déchets ménagers

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (64%), des dotations et participations dont la part diminue (23% contre 25% en 2014), et des produits du domaine (12%).



Les recettes de fonctionnement du budget principal sont divisées en deux groupes, d'une part les recettes exogènes composées essentiellement de dotations d'Etat et participations externes et d'autre part de ressources endogènes issues de l'activité des services ou de la dynamique fiscale.

A. Des ressources endogènes globalement en progression

Ces ressources sont constituées des produits des services et du domaine ainsi que de la fiscalité locale.

1) Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine progressent de 2,26%.

€	BP 2014	BP 2015 *			variation
		budget principal	budget DMA	Total 2015	
Redevance occupation domaine public	127 280	121 500		121 500	-4,54%
Contribution pour dégradation des voies	7 000			0	-100%
Autres redevances et recettes diverses	11 500	9 000	1 500	10 500	-8,70%
Travaux	45 000	30 000	200 000	230 000	411,11%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	10 000		10 000	10 000	0,00%
Autres prestations de service	133 434		130 000	130 000	-2,57%
Ventes autres marchandises	513 000		409 410	409 410	-20,19%
Personnel budgets annexes*	4 518 648	4 626 813		4 626 813	2,39%
Remboursement frais par budgets annexes*	1 077 487	1 061 834		1 061 834	-1,45%
Remboursements frais par d'autres redevables	32 080	21 950		21 950	-31,58%
Total produits des services et du domaine	6 475 429	5 871 097	750 910	6 622 007	2,26%

* hors écritures liées à la création du budget annexe déchets ménagers

Parmi les évolutions significatives, on peut noter l'inscription de 200 K€ correspondant à la quote-part de la prise en charge par les bailleurs sociaux des travaux pour la mise en place de conteneurs enterrés. En revanche, la vente de marchandises liée à l'activité de la collecte sélective est prévue à la baisse (-104 K€), en raison d'une diminution des prix de reprises estimés de certaines marchandises (journaux et revues, gros de magasins, plastiques). Une hausse du tonnage valorisé pourrait cependant compenser cette baisse en 2015.

Le chapitre 70 comporte les écritures liées au remboursement des dépenses de personnel ainsi que les remboursements de frais d'administration par les budgets annexes.

2) Les impôts et taxes : des taux inchangés depuis 2003

De budget primitif à budget primitif, les produits issus des impôts et taxes augmentent de 1.70%.

€	BP 2014	BP 2015			variation
		budget principal	budget DMA	total 2015	
Contributions directes	23 256 780	23 340 375		23 340 375	0,36%
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 559 102	1 753 794		1 753 794	12,49%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	52 040	80 075		80 075	53,87%
FNGIR	206 604	195 403		195 403	-5,42%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 490 329		9 588 546	9 588 546	1,03%
Fonds péréquation recettes fiscales	650 135	848 000		848 000	30,43%
Taxe de séjour	200 000	200 000		200 000	0,00%
Prélèvement produits des jeux	35 000	45 000		45 000	28,57%
Total impôts et taxes	35 449 990	26 462 647	9 588 546	36 051 193	1,70%

Pour plus de pertinence, il apparaît opportun de rapporter les inscriptions 2015 aux montants effectivement perçus en 2014.

a) Les impôts directs locaux

Conformément au débat d'orientation budgétaire, les taux des impôts directs locaux demeureront inchangés en 2015, et ce pour la 12^{ème} année consécutive.

Concernant l'évolution des bases fiscales, il est retenu une progression de 1,3%. Cette évolution tient compte de l'actualisation législative de 0,9% et de l'accroissement physique des bases de 0,4%.

Ainsi, à taux constants, les recettes fiscales prévisionnelles progressent de 1,3% par rapport aux montants notifiés en 2014 pour un produit fiscal supplémentaire de 300 K€ :

€	Notifié en 2014	BP 2015	variation
Taxe d'habitation	11 013 157	11 156 328	1,30%
Foncier bâti	9 342 759	9 464 214	1,30%
Foncier non bâti	126 594	128 239	1,30%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	2 256 393	2 285 726	1,30%
Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	301 942	305 867	1,30%
Total impôts directs locaux	23 040 845	23 340 374	1,30%

b) Les taxes et dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle (TP)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux est fixé nationalement, devrait, selon les données de la direction générale des finances publiques (DGFIP), atteindre 1 753 794 € en 2015, soit un gain financier de 40 K€.

	Notifié en 2014	BP 2015	variation
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 713 281	1 753 794	2,36%

Concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), les données disponibles permettent de chiffrer la recette prévisionnelle à hauteur de 80 075 €.

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), dotations de neutralisation de la réforme de TP, sont réinscrits à hauteur des montants notifiés en 2014, pour un total de 297 K€.

c) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est désormais affectée au financement du budget annexe des déchets ménagers et assimilés.

A taux constant de 11.70%, celle-ci génère une recette évaluée à 9 588 546 €, soit un produit supplémentaire de 123 K€.

	€	Notifié 2014	BP 2015	variation
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)		9 465 495	9 588 546	1,30%

d) Les autres recettes

La recette liée à la taxe de séjour, reversée à l'Office du tourisme, est maintenue à hauteur de 200 000 €.

Depuis 2014, les EPCI bénéficient du reversement par l'Etat d'une partie du prélèvement que ce dernier perçoit au titre des paris hippiques. La communauté urbaine s'est vu reverser à ce titre la somme de 45 000 € en 2014. Sans autres données, il est inscrit la même somme au budget primitif 2015.

Enfin, les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comportent, outre les revenus des immeubles, les redevances versées par les fermiers et concessionnaires, pour lesquelles il est inscrit une recette prévisionnelle de 89 K€.

B. Des ressources exogènes en baisse

Les ressources exogènes sont constituées des subventions externes ainsi que des dotations accordées par l'Etat.

1) La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

La loi de finances 2014 prévoyait un effort demandé aux collectivités locales pour le redressement de l'économie et des finances publiques de 6 milliards d'euros sur la période 2014 - 2017, au rythme d'1.5 milliard d'euros par an. Cet effort, déjà conséquent, a été relevé par le nouveau pacte de responsabilité et de solidarité et confirmé par le projet de loi de finances initiale 2015, en le portant à 11 milliards, soit 3.67 milliards d'euros de prélèvements annuels supplémentaires.

Dans ces conditions, pour la communauté urbaine, la dotation d'intercommunalité est estimée à 6 436 000 € pour 2015, soit une perte de 1 696 853 € pour cette seule année.

La dotation de compensation diminue quant à elle de 29 538 €.

Au total, pour 2015, la communauté urbaine voit sa DGF diminuer de plus d'1.7 M€.

€	Notifié 2014	BP 2015	Evolution €	Evolution %
Dotation d'intercommunalité	8 132 853	6 436 000	-1 696 853	-20,86%
Dotation de compensation	4 138 538	4 109 000	-29 538	-0,71%
Total DGF	12 271 391	10 545 000	-1 726 391	-14,07%

2) Les dotations de compensation et de péréquation fiscales

Considérées comme des dotations d'ajustement de l'enveloppe normée, les dotations de compensations fiscales du foncier bâti et de l'ancienne TP diminuent de plus de 10% chacune, soit une perte de recettes de 40 K€.

Seule l'évolution de la compensation de taxe d'habitation demeurerait positive à + 16 K€.

	Notifié en 2014	BP 2015	Evolution €	Evolution %
Allocation compensatrice TH	922 653	939 000	16 347	1,77%
Allocation compensatrice TF	150 762	135 000	-15 762	-10,45%
Allocation compensatrice TP	215 694	191 000	-24 694	-11,45%

Enfin, le devenir du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP) étant très incertain, il apparaît prudent de ne pas réinscrire le montant de la recette perçue en 2014, à savoir 734 K€.

Cependant, en cas de conservation de ce fonds, son produit viendra diminuer le recours à l'emprunt.

3) Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)

Le FPIC a été mis en place en 2012 avec un objectif de croissance sur 5 années devant atteindre, à terme, 2% des ressources fiscales des collectivités locales.

La communauté urbaine est à la fois contributeur et bénéficiaire. Pour 2015, le FPIC net atteindrait 701 K€, soit un gain de 125 K€.

€	Notifié en 2014	BP 2015	Evolution €	Evolution %
FPIC	667 419	848 000	180 581	27,06%
FPIC prélèvement	-91 712	-147 000	-55 288	60,28%
FPIC net	575 707	701 000	125 293	21,76%

II. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ

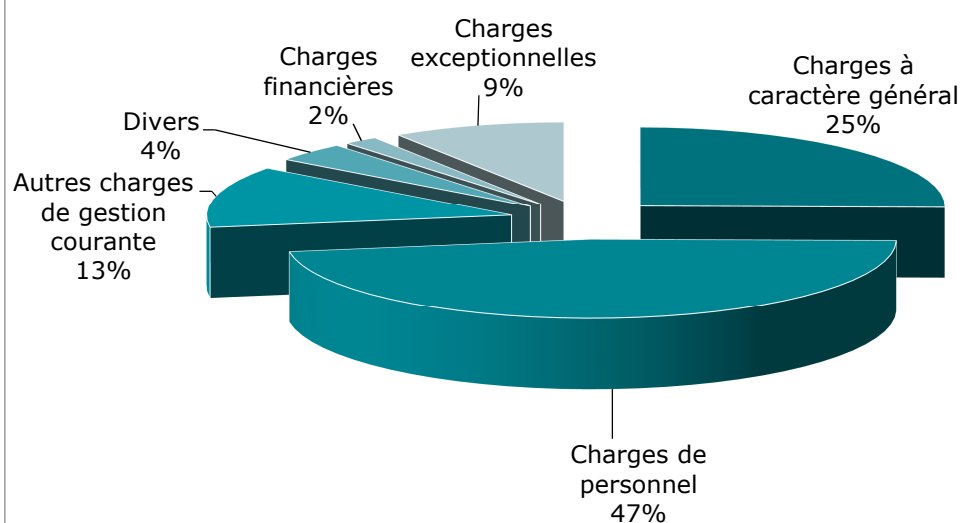
Les charges de fonctionnement diminuent de 0.64% notamment sous l'impulsion d'effets conjoncturels tels que la diminution des intérêts de la dette.

€		BP 2014	BP 2015 *			variation
			budget principal	budget DMA	total 2015	
011	Charges à caractère général	12 076 631	5 876 146	6 505 806	12 381 952	2,53%
012	Charges de personnel	23 153 260	16 806 323	6 364 472	23 170 795	0,08%
65	Autres charges de gestion courante	6 616 464	6 197 440	13 000	6 210 440	-6,14%
014	Atténuation des produits	1 828 420	1 894 285		1 894 285	3,60%
022	Dépenses imprévues	520 000	520 000		520 000	0,00%
	Dépenses de gestion courante	44 194 775	31 294 194	12 883 278	44 177 472	-0,04%
66	Charges financières	1 241 395	870 916	12 347	883 263	-28,85%
67	Charges exceptionnelles	4 432 274	4 490 890		4 490 890	1,32%
	Dépenses réelles de fonctionnement	49 868 444	36 656 000	12 895 625	49 551 625	-0,64%

* hors écritures liées à la création du budget DMA

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées des charges de personnel (47%), des charges à caractères général (25%) ainsi que des autres charges de gestion courante (13%).

Structure des dépenses de fonctionnement



Rapportées aux budgets qui les financent, les dépenses de personnel représentent 37.97% des dépenses réelles de fonctionnement.

	Budget principal *	Budget eau	Budget assainiss.	Budget DMA	TOTAL budget général
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	33,88%	33,80%	47,93%	47,43%	37,97%

* pour ce ratio, prise en compte des recettes réelles de fonctionnement du budget principal ainsi que celles des budgets annexes qui sont rattachées à ce dernier en matière de personnel (lotissement, abattoir, bâtiments d'activités, transport).

A. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général enregistrent une progression de 2.53%.

	BP 2014	BP 2015			variation
		budget principal	budget DMA	total 2015	
€					
011 Charges à caractère général	12 076 631	5 876 146	6 505 806	12 381 952	2,53%

Certains postes sont prévus en augmentation, tels que les charges liées à l'enlèvement des ordures ménagères + 160 K€, tenant compte de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes

(TGAP) et de l'actualisation annuelle. Sont également prévus en progression les fournitures de voirie + 70 K€, les études et recherches + 86 K€ (étude de calibrage pour la résorption de l'habitat indigne 80 K€, Agenda 21 pour 22 K€, étude d'organisation de la collecte 50 K€), l'entretien et la réparation de bâtiments en particulier sur la Cité de la mer + 35 K€ (pris sur l'enveloppe annuelle de 150 000 euros), l'entretien et la réparation des autres biens immobiliers + 33 K€.

En revanche, des économies de gestion sont réalisées sur d'autres postes, tels que les autres matières et fournitures (- 40 K€), les honoraires (- 35 K€), l'énergie et l'électricité (- 20 K€) et les annonces et insertions (- 19 K€).

B. La stabilité des charges de personnel

Les charges de personnel demeurent stables à 0.08%.

€	BP 2014	BP 2015			variation
		BP 2015	budget DMA	total 2015	
Budget principal	18 634 612	12 179 510	6 364 472	18 543 982	-0,49%
Budget eau	2 203 511	2 272 156		2 272 156	3,12%
budget assainissement	2 315 137	2 354 657		2 354 657	1,71%
Budget général	23 153 260	23 170 795	6 364 472	23 170 795	0,08%

Le début de mandat a été marqué par le renouveau du dialogue social qui s'est traduit par la mise place d'un Agenda social comportant un calendrier précis des actions à développer. Parallèlement, des négociations sur l'évolution du pouvoir d'achat des agents de catégories C et B ont été menées au dernier semestre 2014. Cet accord, qui doit être mis en œuvre dès cette année, vise à compléter la décision gouvernementale d'accorder 5 points d'indices supplémentaires à l'ensemble des grilles de catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour 2015, le coût de la revalorisation de 5 points d'indices majorés appliquée à l'ensemble des échelles indiciaires de la catégorie C est chiffré à 166 696 €.

Concernant les mesures mises en œuvre en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires, la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est prolongée. Une somme de 40 140 € a été inscrite au budget.

La prévision budgétaire intègre le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) de 261 agents, pour un montant évalué à 227 394 € (+ 50 K€).

Suite à la réforme des retraites, les taux de cotisations des différents régimes de retraites subissent une augmentation progressive jusqu'en 2017. L'augmentation globale des cotisations retraites représente un montant de 72 712 € pour 2015.

Face à ces augmentations contraintes, il est prévu de réaliser des économies sur plusieurs postes tels que celui des remplacements de courte durée. Ainsi, concernant le personnel temporaire, le coût salarial hors charges patronales est prévu à hauteur de 655 000 €, soit une diminution de 13.82% (- 105 K€).

C. Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante, en baisse de 6.14%, sont essentiellement composées de la contribution au SDIS ainsi que des participations et subventions allouées aux partenaires de la communauté urbaine.

		BP 2014	BP 2015			variation
			budget principal	budget DMA	total 2015	
65	Autres charges de gestion courante	6 616 464	6 197 440	13 000	6 210 440	-6,14%

La contribution au SDIS est réajustée depuis plusieurs années afin de rééquilibrer la participation en euros par habitant. L'inscription 2015 s'inscrit à nouveau dans cette démarche pour atteindre 4 301 536 €, soit une baisse de près de 66 K€ par rapport à 2014.

	BP 2014	BP 2015	Variation €
SDIS	4 367 149	4 301 536	-65 613

La diminution du chapitre est principalement liée à la subvention correspondant à l'accueil de la course du Figaro. Le budget 2015 ne comporte pas cette dépense.

En outre, ce chapitre comprend les indemnités, cotisations sociales et formation des élus. Suite aux nouvelles règles encadrant la composition et l'indemnisation des membres du bureau, ces postes diminuent au total de 134 K€.

Parmi les augmentations, on peut noter l'inscription d'une enveloppe de 60 K€ dédiée à la politique de la ville au titre des subventions aux associations évoluant dans l'économie sociale et solidaire.

Enfin, les participations auprès du Syndicat mixte du Cotentin, du SCOT, et de Manche Numérique sont prévues en légère augmentation, ce qui reste à confirmer une fois leurs budgets respectifs adoptés.

	BP 2014	BP 2015	Variation €
Syndicat mixte du Cotentin	68 748	71 108	2 360
SCOT	30 500	31 100	600
Manche numérique	47 000	47 000	0

D. Des charges financières en forte diminution

Les charges financières diminuent de 28.85%, soit une économie de plus de 370 K€ par rapport à 2014.

Cette chute des taux d'intérêt est essentiellement conjoncturelle puisque, au-delà de la baisse de l'encours, elle est surtout liée à la baisse du taux du Livret A ainsi qu'au niveau proche de zéro des indices variables dont bénéficie pour l'instant une part importante de l'encours de la dette du budget principal.

	€	BP 2014	BP 2015			variation
			budget principal	budget DMA	total 2015	
66	Charges financières	1 241 395	870 916	12 347	883 263	-28,85%

E. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont principalement composées des subventions et des participations d'équilibre versées aux budgets annexes ainsi que des contreparties de service public accordées conventionnellement aux délégataires de service public.

Ce chapitre enregistre une progression de 1.32%.

	€	BP 2014	BP 2015			variation
			budget principal	budget DMA	total 2015	
67	Charges exceptionnelles *	4 432 274	4 490 890		4 490 890	1,32%

*hors subvention au budget DMA

La participation à l'équilibre du nouveau budget déchets ménagers et assimilés est fixée à 3 235 325 €. Les subventions pour les budgets abattoir et bâtiments d'activités sont en diminution tandis que celle en faveur du budget transport augmente de 89 K€.

	€	BP 2014	BP 2015	évolution (€)
Subvention budget abattoir		71 837	13 375	-58 462
Subvention budget bâtiments d'activités		173 744	168 480	-5 264
Subvention budget transports		2 726 658	2 815 535	88 877
Subvention budget déchets ménagers			3 235 325	n.s.

La contrepartie au service public accordée au délégataire de la Cité de la mer devrait rester stable pour l'exercice 2015.

	€	BP 2014	BP 2015	variation (%)
Subvention fermier Cité de la mer		1 117 900	1 117 900	0,00%

III. LA BAISSÉ DES DOTATIONS PESE SUR L'ÉPARGNE

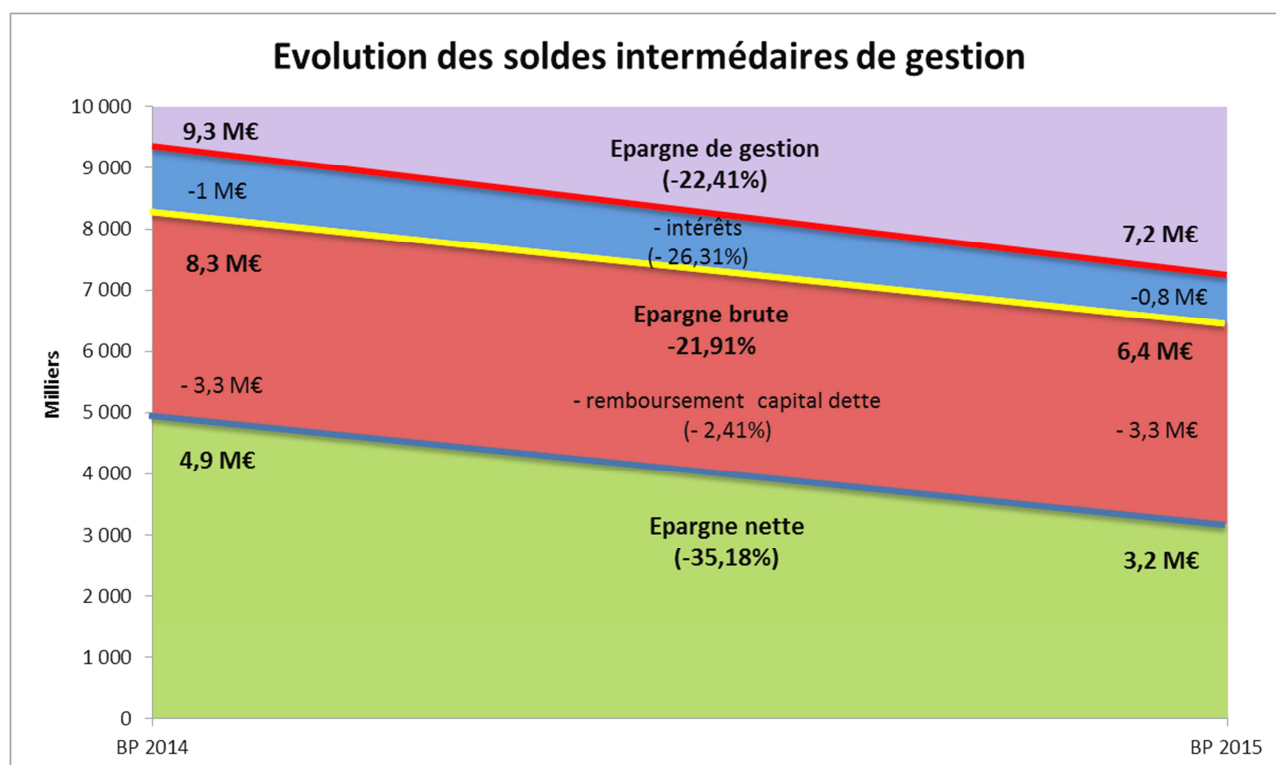
Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation de la qualité des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la programmation.

L'évolution de la chaîne du financement se présente ainsi :

€	BP 2014	BP 2015			variation
		budget principal	budget DMA	total 2015	
Epargne de gestion	9 311 045	6 458 815	765 382	7 224 197	-22,41%
- charges financières yc intérêts	1 056 891	766 477	12 347	778 824	-26,31%
Epargne brute	8 254 154	5 692 338	753 035	6 445 373	-21,91%
- amortissement	3 340 618	3 132 369	127 832	3 260 201	-2,41%
Epargne nette	4 913 536	2 559 969	625 203	3 185 172	-35,18%

En dépit d'une diminution des dépenses de fonctionnement – cependant liée à des effets conjoncturels (course du Figaro et baisse inédite des taux variables) - la diminution des ressources consécutive à la baisse des dotations d'Etat ainsi qu'à la suppression possible du FDPTP entraîne une nette dégradation des niveaux d'épargne.

En conséquence, le budget principal, y compris le budget déchets ménagers et assimilés, dégage une épargne nette prévisionnelle de 3 185 172 €, soit une baisse de plus de 1.7 M€ par rapport à 2014.



La baisse de cette épargne réduit d'autant les capacités d'autofinancement de la section d'investissement.

IV. DES INVESTISSEMENTS QUI RESTENT DYNAMIQUES

Le budget principal présente 15 574 211 € de dépenses d'investissement.

A. Des investissements innovants

Ainsi que cela a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, la communauté urbaine est impliquée dans des projets innovants au bénéfice du développement et de l'attractivité du territoire.

Après une phase d'investissements lourds et de renouvellement des équipements structurants d'agglomération, notamment les opérations de renouvellement urbain et d'aménagement de cœur de ville, la période à venir répond à de nouveaux enjeux.

L'arrivée des projets liés aux Energies Marines Renouvelables (EMR) sur le port de Cherbourg constitue un des enjeux majeurs du développement économique local. Après le versement d'une participation de 1.7 M€ à Ports Normands Associés (PNA) en 2014, le budget 2015 comporte une

seconde participation de 468 000 €, destinée à poursuivre l'aménagement de la nouvelle zone d'activités économiques.

Mené par le syndicat mixte Manche Numérique, la communauté urbaine prévoit de contribuer à hauteur de 2.8 M€ au financement du développement de la fibre optique afin d'obtenir le très haut débit Internet pour tous à l'horizon 2018. A ce titre, une première participation d'un montant de 1 094 146 € est inscrite au budget 2015.

Plus généralement, ce mandat est l'occasion de réfléchir à un nouveau projet stratégique de territoire. Ce projet se fera en parallèle de la révision générale du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et de l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU). Pour 2015, il est inscrit un crédit de 348 000 € pour la révision générale du PLU intercommunal, correspondant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et aux études (270 000 €) ainsi qu'à des études environnementales dans le cadre de l'Agenda 21 (78 000 €). Concernant le plan de déplacement urbain, 300 000 € sont nécessaires à l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

B. Les actions au titre de l'attractivité du territoire

L'extension du Hall de technologie sur le site des Fourches se poursuivra en 2015, une inscription nouvelle de 282 584 € est prévue, auxquels s'ajoutent les crédits engagés qui seront reportés sur l'année 2015, pour un montant cumulé global de plus de 2.7 M€.

Concernant le Centre d'innovation technologique (CIT) et Intechmer, des travaux sont à prévoir à hauteur de 100 000 € pour le premier établissement et 68 500 € pour le second.

Au titre de la Cité de la mer, pour l'opération de rénovation du pavillon des expositions permanentes attendue pour 2017, il est inscrit une première inscription de 767 000 € destinée notamment à assurer la maîtrise d'œuvre.

C. L'aménagement du cadre de vie et la solidarité

L'aménagement urbain et le cadre de vie demeurent au centre des préoccupations et concernent la voirie, l'habitat, les opérations de renouvellement urbain, le traitement des ordures ménagères.

1) L'aménagement du cœur d'agglomération

Beaucoup d'opérations sont arrivées à leur terme, d'autres se terminent. Les aménagements de la ZAC des Bassins le long du canal de retenue se poursuivront en 2015. La participation communautaire 2015 s'élève à 1 000 000 €.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU), les travaux d'aménagement de la voie ferrée nécessitent une inscription complémentaire de 374 684 €.

Afin de clôturer l'opération d'aménagement relative à l'attractivité du cœur historique, le budget prévoit un crédit de 280 000 € au titre du crédit de paiement 2015.

2) La voirie communautaire et les pistes cyclables

Les inscriptions 2015 liées à la voirie répondent à la dernière année de la programmation adoptée en Conseil de communauté. Les crédits alloués en 2014 sont ainsi reconduits en 2015 et se déclinent comme suit :

- Cherbourg-Octeville : 904 989 €
- Equeurdreville-Hainneville : 333 218 €
- Tourlaville : 333 218 €
- Querqueville : 149 289 €
- La Glacerie : 149 289 €

Le programme annuel des pistes cyclables est également reconduit à hauteur de 300 000 €.

Le programme de signalisation lumineuse est prévu à hauteur de 200 000 € et le programme de rénovation du signalement et du jalonnement bénéficie d'un crédit de 180 000 €.

Enfin, concernant les eaux pluviales et les travaux de lutte contre les inondations, ces programmes bénéficient d'une enveloppe globale de 1.4 M€.

Les conclusions d'une étude de diagnostic de la voirie communautaire, attendues en 2015, constitueront un des outils indispensables à l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel 2016-2020 concernant la voirie, la signalisation, les pistes cyclables et les eaux pluviales.

Suite à l'étude de confortement des perrés de la Divette sur l'avenue Carnot lancée en 2014, il est nécessaire de prévoir 340 000 € pour mener à bien ces travaux.

Enfin, le schéma d'accessibilité bénéficie quant à lui d'un crédit de 150 000 €.

3) Les aides à l'habitat

L'aide à l'habitat s'inscrit dans les orientations adoptées dans le PLH visant à promouvoir une offre nouvelle et équilibrée des logements sur le territoire communautaire.

A ce titre, il est prévu une enveloppe globale de 260 500 € qui prendra la forme de subventions d'équipement auprès des bailleurs sociaux de l'agglomération.

Outre ces crédits, un schéma directeur de renouvellement urbain (SDRU) sera lancé en 2015 pour identifier les quartiers de l'agglomération susceptibles de faire l'objet d'actions concrètes de requalification urbaine. Les crédits ont déjà été prévus au budget 2014 et seront naturellement reportés sur l'exercice 2015.

4) Le traitement des ordures ménagères

Concernant les actions portées par le budget annexe des déchets ménagers et assimilés, le développement des conteneurs enterrés se poursuivra en 2015, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Dans ce cadre, il est prévu un crédit de 204 000 €.

Dans la continuité des années précédentes, le budget prévoit 72 000 € pour l'acquisition de conteneurs enterrés bleus et verre, ainsi que 29 200 € pour les conteneurs enterrés bacs jaunes. Il est également prévu 40 000 € pour les conteneurs aériens bleus et verre et 22 000 € pour les conteneurs jaunes. Enfin 34 000 € sont destinés à acquérir des bacs roulants pour le service des ordures ménagères.

En outre, 10 caissons de déchetteries sont à renouveler, il est prévu à ce titre une enveloppe de 55 000 €. Dans ce cadre, l'année 2015 sera mise à profit pour trouver une solution de point d'apport saisonnier des déchets verts à La Glacière.

Des travaux de réfection du parking pour les véhicules de la collecte sont nécessaires et impliquent l'inscription de 200 000 €.

Concernant le matériel de transport, le budget intègre une enveloppe de 160 000 € afin de remplacer une benne à ordures ménagères, et un crédit de 190 000 en vue de renouveler une chargeuse.

Enfin, la communauté urbaine doit procéder à la mise aux normes de ses déchetteries. Dans ce cadre, un crédit de 100 000 € est affecté aux travaux de la déchetterie de Querqueville dont la maîtrise d'œuvre a été lancée en 2014. Une enveloppe globale de 50 000 € est prévue pour la maîtrise d'œuvre de la mise aux normes des déchetteries d'Octeville et de Tourlaville.

5) La conservation et la modernisation du patrimoine communautaire

Le programme de rénovation et de mise aux normes des bâtiments communautaires se poursuivra en 2015, notamment en ce qui concerne l'Hôtel de communauté urbaine pour lequel il est inscrit un crédit de paiement de 1 978 348 €.

Un crédit de 200 000 € est prévu pour réaliser des travaux sur l'atelier mécanique notamment suite à la détection d'amiante à certains endroits de la toiture.

Par ailleurs, la CUC élaborera en 2015 un règlement d'intervention à destination des communes pour financer par l'intermédiaire de fonds de concours leurs opérations s'inscrivant dans la politique de transition énergétique communautaire. Le montant annuel de cette enveloppe sera plafonné à 1 million d'euros.

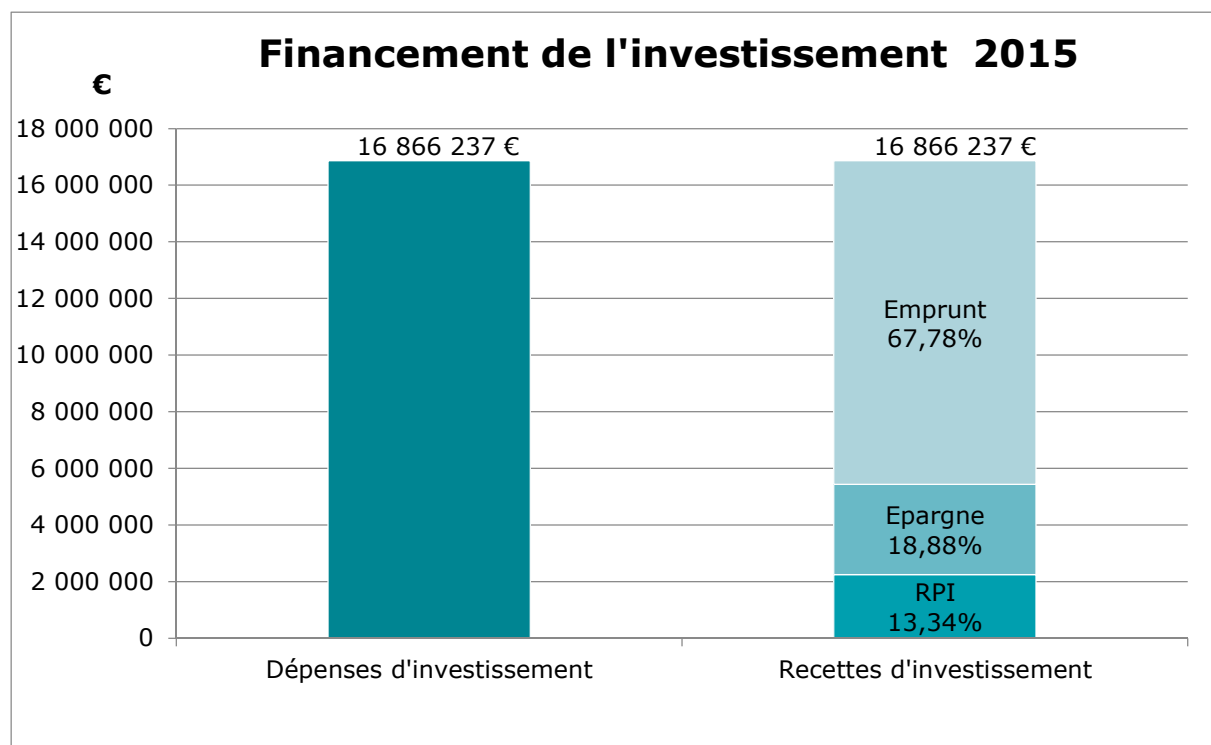
Enfin, le schéma directeur informatique se traduira par le déploiement de systèmes d'informations modernes à travers l'ouverture de nouveaux sites internet et intranet (192 K€).

V. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement se décline ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Structure
Total dépenses d'investissement budget principal et DMA	16 866 237	16 866 237	100,00%
FCTVA + taxe d'aménagement		1 576 426	9,35%
Avance de trésorerie	265 000	265 000	1,57%
Subventions		208 780	1,24%
Amendes de police		135 000	0,80%
Cessions d'immobilisations		64 000	0,38%
Epargne nette		3 185 172	18,88%
Emprunt d'équilibre		11 431 859	67,78%

Le financement de l'investissement est assuré en premier lieu par l'emprunt qui assure 67.78 % des ressources de la section. Cette prépondérance de la dette s'explique par une diminution de l'épargne liée à la chute des dotations, à un niveau encore important des investissements programmés, ainsi qu'à un décalage des cofinancements attendus de nos partenaires à travers les politiques d'aides contractuelles (Europe, Etat, Région, Département). Au fur et à mesure de la confirmation officielle des subventions attendues de nos partenaires, celles-ci viendront diminuer la part d'emprunt. De même, toute ressource supplémentaire susceptible d'apparaître en cours d'exercice sera directement affectée à l'autofinancement.



VI. LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

L'encours de dette du budget principal y compris de celui du budget déchets ménagers et assimilés s'élève à 43 291 181,77 € au 1^{er} janvier 2015, soit une diminution de plus de 3.2 M€ par rapport à 2014.

en €	encours au 01/01/2014	encours au 01/01/2015	Evolution €	Evolution %
Budget principal	46 507 462,93	41 709 999,27		
Budget DMA		1 581 182,50		
Total	46 507 462,93	43 291 181,77	-3 216 281,16	-6,92%

Concernant le budget principal, un Prêt Renouvellement Urbain (PRU) de 126 166 € souscrit en décembre 2013 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'aménagement VRD du secteur Alsace-Bourgogne à Cherbourg-Octeville a été versé en février 2014.

Aucun autre emprunt n'a été mobilisé ou n'est prévu d'ici à la fin de l'année.

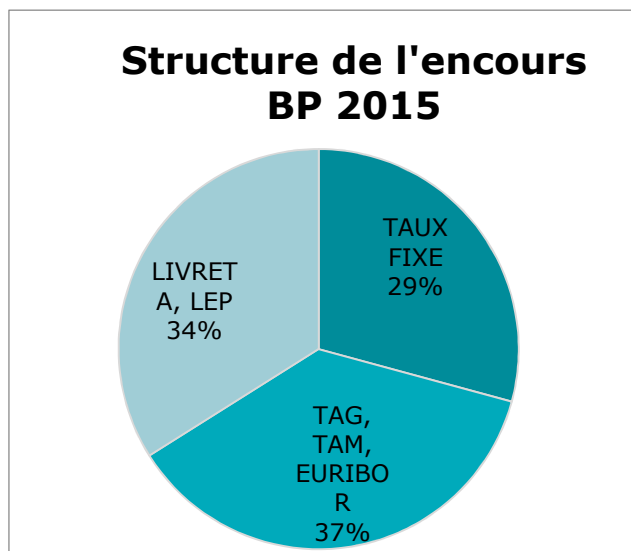
Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l'exercice. Fixé à 1.13% pour 2015 (1.53% en 2014), il illustre la très bonne performance liée à :

- des emprunts aux marges faibles,
- un volume favorable d'emprunts à taux indexé sur des références monétaires historiquement basses.

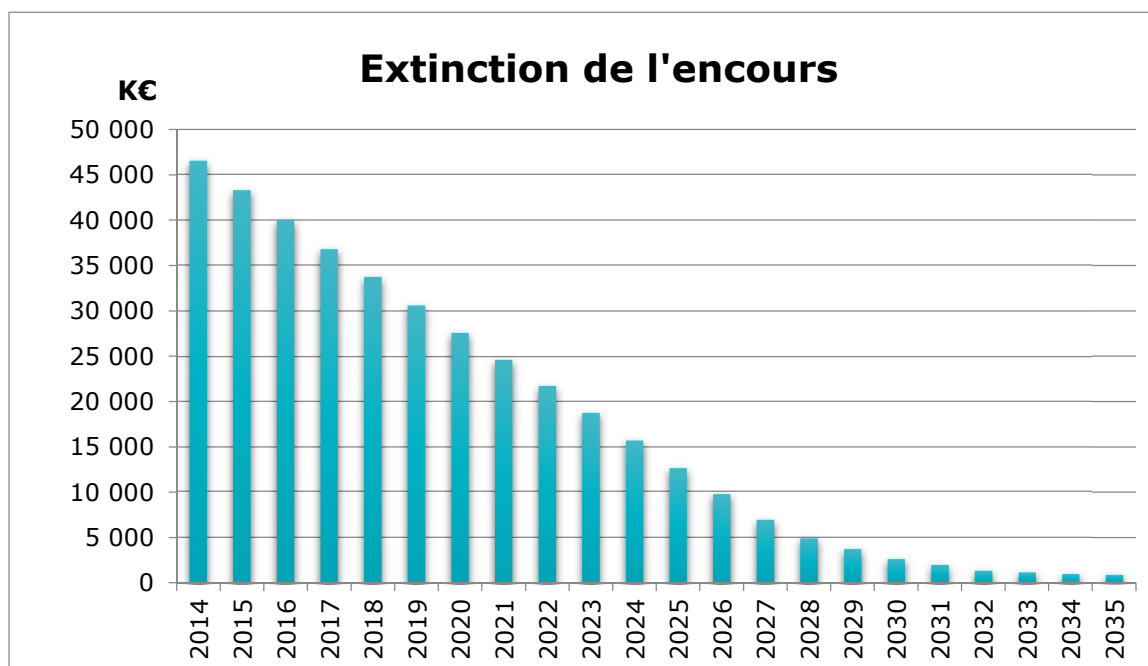
Au regard de la charte Gissler, la dette demeure sécurisée à hauteur de 99.51% sur la classe 1A. Il s'agit d'emprunts simples à taux fixe ou taux variable ainsi que des emprunts swappés taux variable contre taux fixe. Un seul emprunt (taux fixe à barrière) représentant 0.49% de l'encours, se situe sur 1B.

	Encours €	%
1A	43 076 906,77	99,51%
1B	214 275,00	0,49%
TOTAL	43 291 181,77	100,00%

La performance du taux moyen de la dette du budget principal est directement liée à la structure de taux de l'encours. La dette est composée de 37% de taux monétaires, 34% de Livret A / LEP et 29% de taux fixe. Un contrat de swap, passé sur 3 ans, vient de se terminer, la part relative de l'encours à taux fixe s'en trouve amoindrie. Il sera recherché les meilleures opportunités afin de compenser cette baisse.



La durée résiduelle de l'encours est de 14 ans. Le plan d'extinction prévisionnel de l'encours du budget principal se présente ainsi :



L'annuité nette du budget principal est prévue en diminution d'environ 358 K€ pour l'exercice 2015, notamment sous l'impulsion des intérêts, prévus en baisse de 38.41%.

	BP 2014	BP 2015		Total 2015	Evolution €	Evolution %
		budget principal	budget DMA			
€						
Capital	3 340 618	3 132 369	127 832	3 260 201	-80 417	-2,41%
Intérêts	764 461	457 788	13 029	470 817	-293 644	-38,41%
variation ICNE	-32 560	-20 607	-682	-21 289	n.s.	n.s.
swap	324 990	329 296	0	329 296	4 306	1,32%
Annuité nette	4 397 509	3 898 846	140 179	4 039 025	-358 484	-8,15%

LES BUDGETS ANNEXES SOUS

NOMENCLATURE M14

Le budget général comporte trois budgets sous nomenclature M14 :

- Le budget lotissement,
- Le budget bâtiments d'activités,
- Le budget abattoir.

I. LES BUDGETS ANNEXES LIES AUX ACTIONS ECONOMIQUES

A. Le budget lotissement

Créés initialement dans le cadre des opérations réalisées en zone franche urbaine, ces budgets supportent les opérations d'aménagement de zones d'activités économiques ainsi que la construction et la gestion de bâtiments mis à la disposition des entreprises.

Le budget lotissement retrace exclusivement les mouvements destinés à l'aménagement et à la commercialisation du lotissement de la Belle jardinière II à Equeurdreville-Hainneville.

Le budget s'équilibre à 10 500 € en section de fonctionnement et du même montant en section d'investissement.

B. Le budget bâtiments d'activités

Le budget bâtiments d'activités, dont la gestion est confiée en régie intéressée à BGE Normandie Manche, regroupe les bâtiments de la pépinière Avenue Louis Lumière et des Hauts de Quincampoix.

Le budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à 784 560 € en section de fonctionnement et à 356 771 € en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en baisse de 3.90%.

		€	BP 2014	BP 2015	variation
011	Charges à caractère général		535 417	546 498	2,07%
66	Charges financières		47 706	8 856	-81,44%
67	Charges exceptionnelles			5 000	n.s.
Total dépenses de fonct.			583 123	560 354	-3,90%

La progression des charges à caractère général est notamment liée aux taxes foncières (+ 17 K€), à l'énergie et l'électricité (+ 2 K€), tandis que les honoraires sont en diminution (- 7 K€).

La diminution des charges financières (- 39 K€) est notamment liée au remboursement anticipé d'un emprunt de 900 K€ effectué en 2014.

Les recettes de fonctionnement restent quasi stables à + 0.75%.

		€	BP 2014	BP 2015	variation
70	Vente produits fabriqués prest. Serv.		268 727	271 672	1,10%
74	Dotations, subventions et participations		58 500	58 500	0,00%
75	Autres produits de gestion courante		190 619	198 095	3,92%
77	Produits exceptionnels		173 744	168 480	-3,03%
Total recettes de fonctionnement			691 590	696 747	0,75%

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette progresse et s'établit à 49 644 €.

	€	2014	2015	évolution
Epargne de gestion		156 173	145 249	-6,99%
- intérêts		47 706	8 856	-81,44%
Epargne brute		108 467	136 393	25,75%
- amortissement		66 667	86 749	30,12%
Epargne nette		41 800	49 644	18,77%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 182 209 € pour 2015.

Il est prévu 50 000 € pour l'aménagement d'un plateau de co-working sur la pépinière des Hauts de Quincampoix. Cette action correspond à l'intervention d'un architecte pour la conception de l'espace, l'acquisition de mobilier, les cloisonnements, les travaux de peinture, l'extension du wifi. Le budget prévoit également un crédit de 35 000 € pour la mise aux normes des baies de brassage.

L'épargne nette participe au financement à hauteur de 27.25%, et l'emprunt pour la partie résiduelle 72.75%, ceci pour des montants relativement faibles au regard du budget général.

	Financement de l'investissement 2015	
Epargne nette	49 644 €	27,25%
Ressources propres d'investissement		0,00%
Emprunt	132 565 €	72,75%
Total recettes d'investissement	182 209 €	100,00%

Aucun emprunt supplémentaire n'est prévu d'ici à la fin de l'année. Dans ces conditions, l'encours de dette du budget bâtiments d'activités s'élèverait à 1 301 226,58 € au 1^{er} janvier 2015, soit une diminution de 1 024 062,92 € (- 44,04%). Un remboursement anticipé d'un emprunt de 899 999,98 € a été effectué en cours d'année permettant d'ajuster la trésorerie communautaire. En conséquence, l'annuité de la dette est prévue en diminution (- 19 K€).

	2014	2015	évolution %
Encours au 01/01	2 325 289,50	1 301 226,58	-44,04%
Annuité	114 373,00	95 605,00	-16,41%

II. LE BUDGET ABATTOIR

Le budget abattoir s'équilibre tous mouvements confondus, à 151 906 € en section de fonctionnement de 172 858 € en section d'investissement.

Compte tenu d'une activité réduite, des ajustements sont opérés sur les inscriptions, en recettes et en dépenses.

		€	BP 2014	BP 2015	variation
011	Charges à caractère général		105 985	89 177	-15,86%
66	Charges financières		11 474	9 371	-18,33%
67	Charges exceptionnelles		80 000	40 500	n.s.
Total dépenses de fonctionnement			197 459	139 048	-29,58%

		€	BP 2014	BP 2015	variation
70	Vente produits fabriqués prest. Serv.		119 980	119 982	0,00%
75	Autres produits de gestion courante		18 500	18 549	0,26%
77	Produits exceptionnels		71 837	13 375	-81,38%
Total recettes de fonctionnement			210 317	151 906	-27,77%

En investissement, les opérations non réalisés en 2014 font l'objet d'une réinscription à hauteur de 130 000 € pour les études, les frais d'insertion et les grosses réparations.

Le financement de l'investissement est uniquement assuré par l'emprunt.

Enfin, l'encours de dette du budget abattoir s'élèvera à 214 275 € au 1^{er} janvier 2015, soit une diminution de 42 858 € (-16,67%).

	2014	2015	évolution %
Encours au 01/01	257 133,00	214 275,00	-16,67%
Annuité	54 332,00	52 229,00	-3,87%

LES BUDGETS ANNEXES DU CYCLE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les budgets annexes du cycle de l'eau sont gérés en régie, en autonomie stricte. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement recouvrent l'ensemble du périmètre communautaire. Leur financement est distinct du budget principal et repose sur les produits de la facture d'eau payée par l'utilisateur.

I. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget de l'eau s'équilibre, tous mouvements confondus, à 8 965 372 € en section d'exploitation et à 2 546 475 € en section d'investissement.

A. La section d'exploitation

Les charges d'exploitation progressent de 1.28%.

		€	BP 2014	BP 2015	variation
011	Charges à caractère général		2 104 274	2 080 135	-1,15%
012	Charges de personnel		2 203 511	2 272 156	3,12%
014	Atténuation de charges *		0	0	
65	Autres charges de gestion courante		50 000	50 000	0,00%
67	Charges exceptionnelles (hors opérations neutres)		80 585	92 985	15,39%
Total charges d'expl. hors charges finan. et op. neutres			4 438 370	4 495 276	1,28%

* hors redevance pollution

Les charges à caractère général enregistrent une diminution de 1.15%. Des économies de gestion sont réalisées sur plusieurs postes, tels que l'entretien et la réparation des biens immobiliers (- 22 K€), les produits de traitement (- 10 K€), les frais de gardiennage (- 7 K€), les études et recherches (- 11 K€).

Des ajustements à la hausse sont néanmoins incontournables, notamment les remboursements de frais + 38 K€ et les fournitures non stockables + 10 K€.

Les charges de personnel sont attendues en hausse en 3.12%, la prévision tient notamment compte de la revalorisation de 5 points des échelles indiciaires de la catégorie C, du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), de la réforme des retraites.

Les charges exceptionnelles progressent du fait des crédits liés aux titres annulés sur exercices antérieurs, dont il a été nécessaire d'ajuster l'inscription (+ 12 K€).

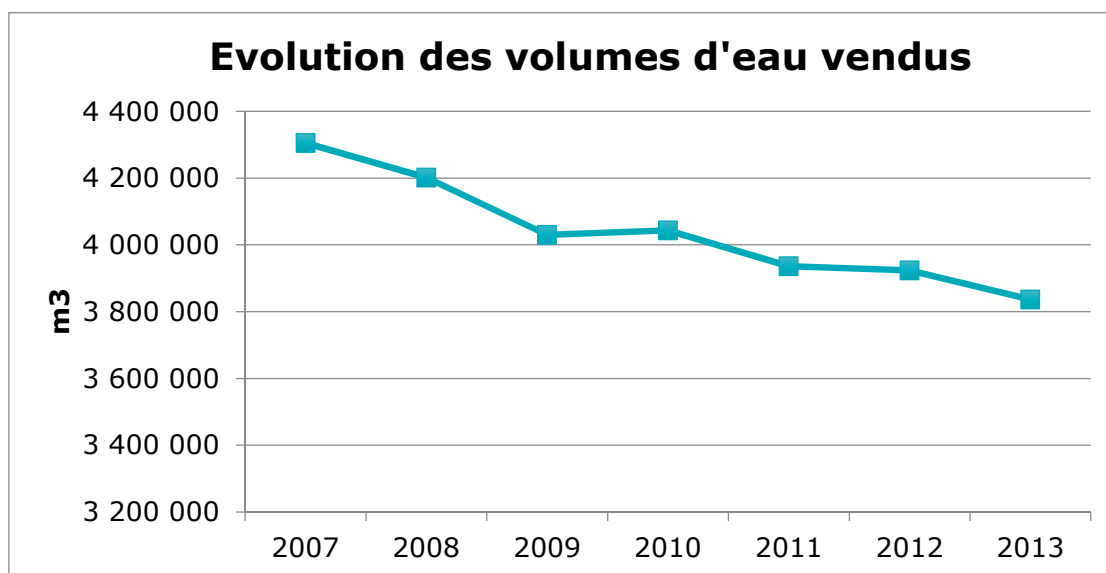
Les produits d'exploitation diminuent quant à eux de 1.86%.

		€	BP 2014	BP 2015	variation
70	Vente de produits et marchandises *		6 612 500	6 483 250	-1,95%
75	Autres produits de gestion courante		10 000	16 000	60,00%
77	Produits exceptionnels (hors opérations neutres)		0	0	
Total ress. d'expl. hors produits financiers et op. neutres			6 622 500	6 499 250	-1,86%

* hors redevance pollution

La vente de produits et marchandises constitue la principale ressource du budget de l'eau, tout particulièrement la vente d'eau aux usagers, dont le niveau est fonction des volumes d'eau vendus et des tarifs pratiqués.

Le tarif de la redevance eau passe de 1.37 à 1.38 € HT. La hausse de 1 centime d'euros ne permet cependant pas de compenser la baisse des volumes d'eau vendus.



Une baisse de 2% des volumes d'eau vendus est à nouveau envisagée pour 2015. La vente d'eau prévisionnelle est portée à 5 762 000 €, soit une perte de recette de 155 000 €.

Parmi les autres ressources du budget, la vente de travaux est revue à la hausse de 28 K€ par rapport à 2014 tandis que la location de compteurs enregistre une baisse de 7 K€.

	€	BP 2014	BP 2015	Variation
Vente d'eau aux abonnés		5 917 000,00	5 762 000,00	-2,62%
Location de compteurs		390 000,00	383 000,00	-1,79%
Travaux (branchements, extensions..)		60 000,00	88 250,00	47,08%

La redevance pour la modernisation de la collecte, auparavant inscrite dans les comptes du budget de l'assainissement, a été affectée au budget de l'eau. Les trois redevances de l'Agence de l'eau, inscrites en dépenses et en recettes, sont neutres dans l'équilibre du budget.

	BP 2014	BP 2015	Variation
Agence de l'Eau - redevance pollution	866 000,00	811 000,00	-6,35%
Agence de l'Eau - redevance pour la modernisation de la collecte		1 080 000,00	n.s.
Agence de l'Eau - redevance prélèvement	238 000,00	250 000,00	5,04%

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

€	2014	2015	évolution
Epargne de gestion	2 184 130	2 003 973	-8,25%
- intérêts	186 784	166 686	-10,76%
Epargne brute	1 997 346	1 837 287	-8,01%
- amortissement	673 748	681 154	1,10%
Epargne nette	1 323 598	1 156 133	-12,65%

L'apparition d'un effet ciseau sur la section de fonctionnement courant entraîne une dégradation des épargnes.

Le budget de l'eau dégage une épargne nette prévisionnelle de 1 156 133 €, soit une baisse de 167 K€.

Enfin, l'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions, mais le ratio diminue.

	BP 2014	BP 2015
Epargne brute	1 997 346 €	1 837 287 €
Dotations nettes Amort. & Prov.	1 644 224 €	1 640 634 €
Epargne Brute / DAP	1,21	1,12

C. La section d'investissement

1) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement du budget de l'eau s'élèvent à 1 498 630 €.

Le budget intègre un crédit global de 722 000 € au bénéfice du programme annuel de réseaux, auquel s'ajoutent 12 060 € d'études.

Le renouvellement des branchements en plomb bénéficiera du crédit habituel de 150 000 € et le renouvellement de compteurs 115 000 €.

Il est nécessaire de remplacer 3 véhicules, il est inscrit à ce titre 106 000 €, dont 75 000 € pour le remplacement d'une cabine-benne.

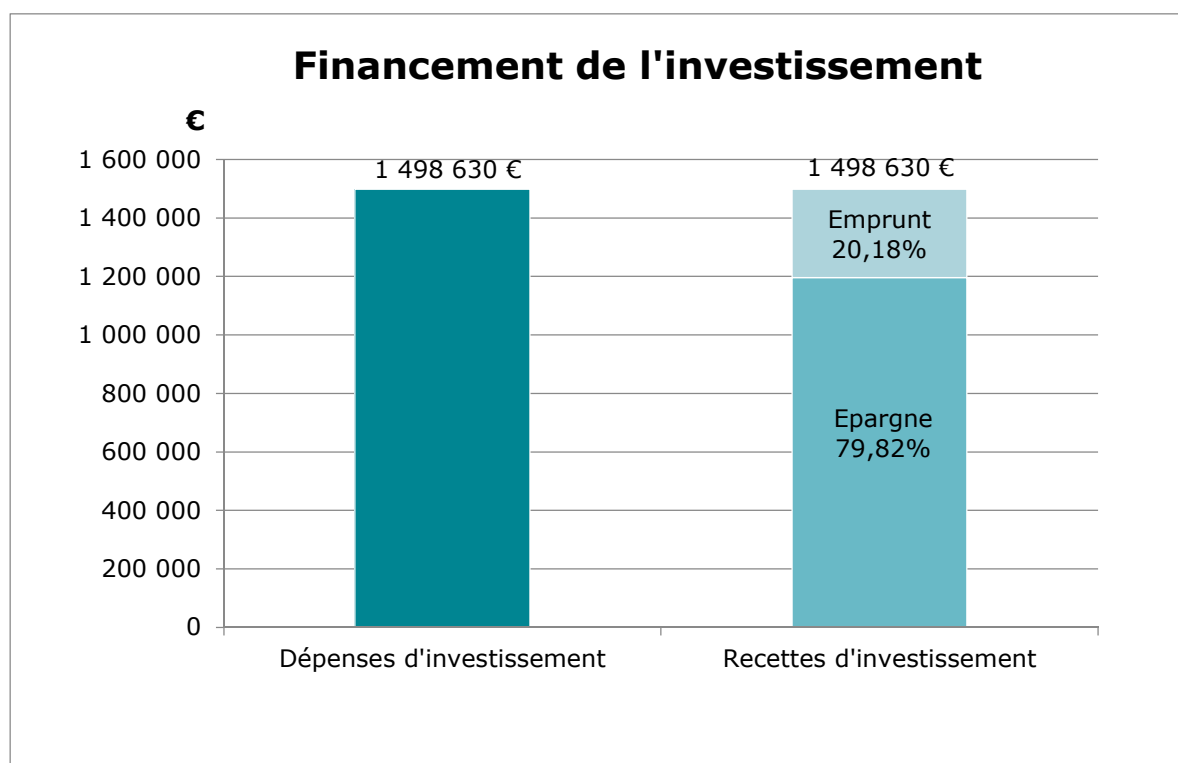
Enfin, une enveloppe de 135 000 € est prévue pour les installations techniques aux usines.

2) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement du budget de l'eau se présente comme suit :

	Financement de l'investissement 2015	
Epargne nette	1 196 133 €	79,82%
Subvention	0 €	0,00%
Cession d'actif	0 €	0,00%
Emprunt	302 497 €	20,18%
Total recettes d'investissement	1 498 630 €	100,00%

L'épargne dégagée permet de financer 79.82% des dépenses d'investissement. L'équilibre est assuré par l'emprunt pour la partie résiduelle de 20.18%.



D. La dette du budget de l'eau

Sans emprunts nouveaux, l'encours du budget de l'eau atteindrait 6 394 957.30 € au 1^{er} janvier 2015, soit une baisse de près de 674 K€..

en €	2014	2015	Variation	Evolution
Encours au 01/01	7 068 703,51	6 394 957,30	-673 746,21	-9,53%

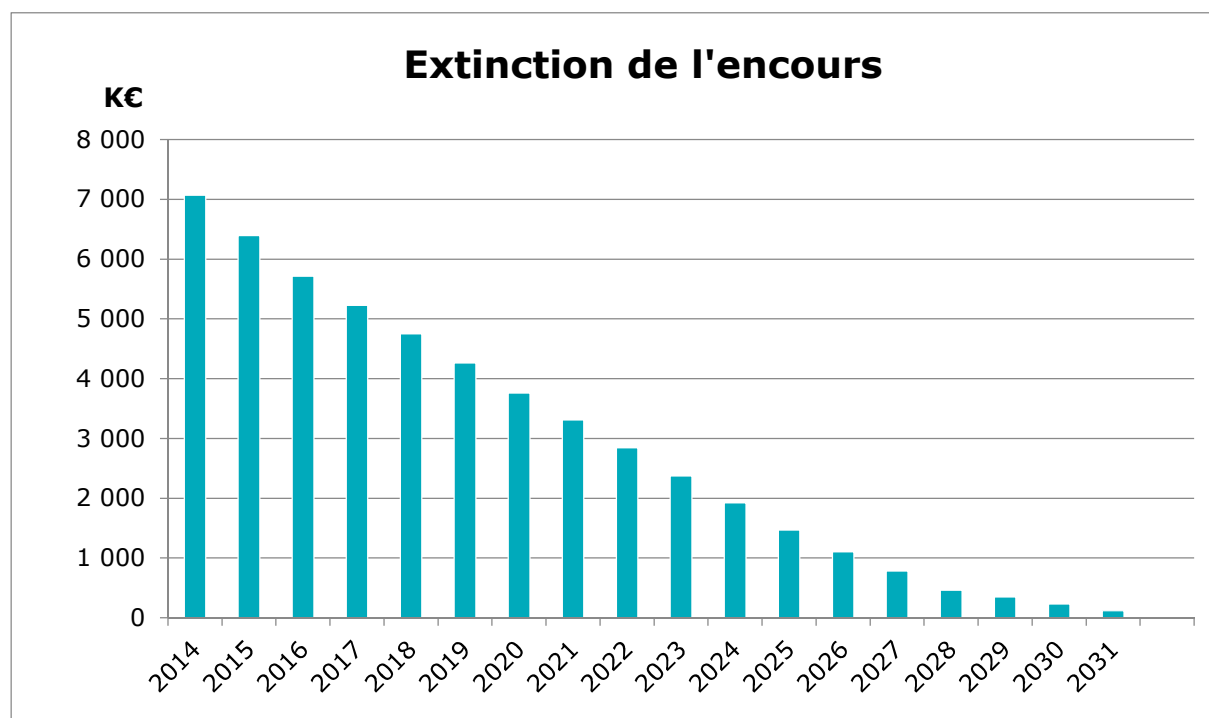
Les caractéristiques de la dette du budget de l'eau sont les suivantes :

- Taux moyen : 1.94%
- Durée résiduelle : 12 ans et 2 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 72.74% sur taux fixe et 27.26% sur taux variable

L'annuité nette prévisionnelle est prévue en diminution de près de 13 K€, sous l'impulsion des intérêts, l'amortissement du capital restant quant à lui stable.

€	2 014	2 015	variation
Capital	673 747	681 154	7 407
Intérêts	136 733	117 070	-19 663
variation ICNE	-404	-331	73
swap	50 455	49 947	-508
Annuité nette	860 531	847 840	-12 691

Le plan d'extinction de l'encours se présente ainsi :



II. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget de l'assainissement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 7 626 774 € en section d'exploitation et à 2 505 711 € en section d'investissement.

Ce budget comporte dans ses écritures les comptes du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour un montant de 9 000 €, dont l'équilibre est entièrement assuré par le produit de redevances spécifiques.

A. La section d'exploitation

Les charges d'exploitation hors intérêts enregistrent une diminution de 2.57%, notamment en raison des charges à caractère général.

		€	BP 2014 *	BP 2015	variation
011	Charges à caractère général		2 316 932	2 142 337	-7,54%
012	Charges de personnel		2 315 137	2 354 657	1,71%
65	Autres charges de gestion courante		28 956	28 000	-3,30%
67	Charges exceptionnelles (hors opérations neutres)		70 764	85 125	20,29%
Total charges d'expl. hors intérêts et op. neutres			4 731 789	4 610 119	-2,57%

* hors redevance pour modernisation de la collecte

Les charges à caractère général diminuent de 7.54%. Celles-ci sont pour la plupart prévues soit stables soit en baisse. Ainsi, les produits de traitement diminuent de 50 K€, de même pour les fournitures non stockables (- 10 K€), le gardiennage de l'Usine de la Divette (- 20 K€), les études et recherches (- 15 K€).

Fonction du niveau des ressources prévisionnelles, les remboursements de frais diminuent également de 59 K€.

Les charges de personnel progressent de 1.71%.

Concernant les charges exceptionnelles, il est nécessaire d'ajuster à la hausse les crédits relatifs aux titres annulés sur exercices antérieurs (+ 15 K€).

Les ressources d'exploitation sont prévues quant à elles en augmentation de 7.86%, sous l'impulsion des chapitres 70 et 74.

		€	BP 2014 *	BP 2015	variation
70	Vente de produits et marchandises		5 490 384	5 778 177	5,24%
74	Dotations, subventions et participations		840 000	1 050 000	25,00%
77	Produits exceptionnels (hors opérations neutres)		0	0	0,00%
Total ressources d'expl. hors op. neutres			6 330 384	6 828 177	7,86%

* hors redevance pour modernisation de la collecte

La vente de produits et marchandises comprend essentiellement la redevance assainissement. Si le tarif de cette dernière passe de 1.18 à 1.21 € HT en 2015, cette augmentation ne permet pas de compenser la baisse attendue des volumes d'eau vendus. La recette prévisionnelle atteint ainsi 4 789 000 €, soit une perte de 23 K€.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) devrait atteindre 204 K€, en hausse de 164 K€ par rapport à l'inscription 2014, qui se devait d'être prudente (1^{er} année d'application).

La mise en service de la station d'épuration Est et celle à venir de la station Ouest, permettent d'envisager des hausses et ou des créations de ressources, tel que la vente d'électricité (+ 43 K€) et le traitement de matières de vidange (74 K€).

€	BP 2014	BP 2015	variation
Redevance d'assainissement	4 812 000,00	4 789 000,00	-0,48%
Contribution budget principal évacuation eaux pluviales	417 184,00	442 177,00	5,99%
Participation pour le financ. de l'ass. collectif	40 000,00	204 000,00	410,00%
Branchements réseau	50 000,00	65 000,00	30,00%
Vente d'électricité	152 000,00	195 000,00	28,29%
Traitement matières de vidange		74 000,00	n.s.
Revenus du SPANC *	8 200,00	9 000,00	9,76%

*le budget du SPANC est équilibré à l'intérieur du budget assainissement pour un montant de 9 000,00 €

En progression, la prime pour épuration devrait atteindre son objectif de 950 000 €, de même pour la prime AQUEX inscrite à hauteur de 100 000 €. A noter que cette dernière disparaîtra en 2016.

€	BP 2014	BP 2015	variation
Prime pour épuration	700 000,00	950 000,00	35,71%
Prime AQUEX	140 000,00	100 000,00	-28,57%

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

€	2014	2015	évolution
Epargne de gestion	1 598 595	2 218 057	38,75%
- intérêts	188 573	107 257	-43,12%
Epargne brute	1 410 022	2 110 800	49,70%
- amortissement	915 942	772 461	-15,66%
Epargne nette	494 080	1 338 339	170,87%

La hausse des ressources, conjuguée à la diminution des charges d'exploitation et à la baisse de l'annuité de la dette, engendre une amélioration des niveaux d'épargnes. L'épargne nette prévisionnelle 2015 atteint 1 338 339 €.

L'amélioration des soldes intermédiaires de gestion, en particulier celle de l'épargne brute, est nécessaire afin de permettre à cette dernière de couvrir les dotations aux amortissements, en forte hausse.

	BP 2014	BP 2015
Epargne brute	1 410 022 €	2 110 800 €
Dotation nette Amort. & Prov.	1 410 022 €	1 899 995 €
Epargne Brute / DAP	1,00	1,11

C. La section d'investissement

1) Les dépenses d'équipement

Le budget 2015 intègre 1 374 652 € de dépenses d'équipement, dont 1 162 000 € pour réaliser les travaux de réseaux, auxquels s'ajoutent 18 500 € d'études.

Il est prévu également :

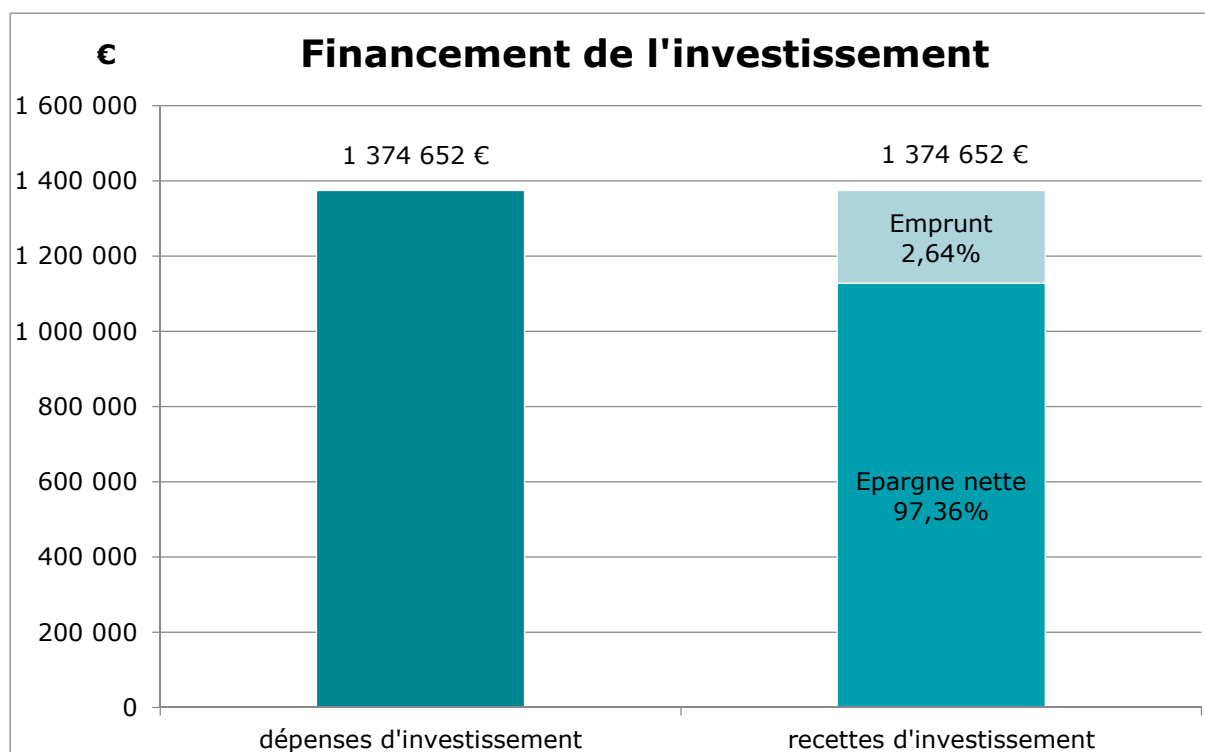
- 37 500 € et 37 200 € au bénéfice des installations techniques des stations d'épuration Est et Ouest,
- 12 100 € de matériels et outillage.

2) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement	
Epargne nette	1 338 339 €	97,36%
Emprunt	36 313 €	2,64%
Total recettes d'investissement	1 374 652 €	100,00%

Le renforcement de l'épargne nette permet à cette dernière d'être prégnante dans le financement de l'investissement (97.36%). L'emprunt équilibre la structure à hauteur de 2.64%.



D. La dette du budget de l'assainissement

Deux emprunts à taux zéro de l'Agence de l'eau ont été versés en 2014, pour un montant cumulé de 129 208 €.

Sans autres versements d'ici à la fin de l'année, la dette du budget de l'assainissement s'élèvera à 11 529 020,28 € au 1^{er} janvier 2015, soit une baisse de plus de 2.4 M€.

Au-delà de l'amortissement naturel du capital, la communauté urbaine a procédé à un remboursement anticipé du capital d'un montant de 1.8 M€ en juin 2014. Cet emprunt, contracté auprès du Crédit Mutuel en 2012, a été remboursé sans frais, et a permis d'ajuster la trésorerie communautaire tout en réduisant durablement l'endettement de ce budget.

en €	2014	2015	Variation	Evolution
Encours au 01/01	13 972 864,26	11 519 020,28	-2 453 843,98	-17,56%

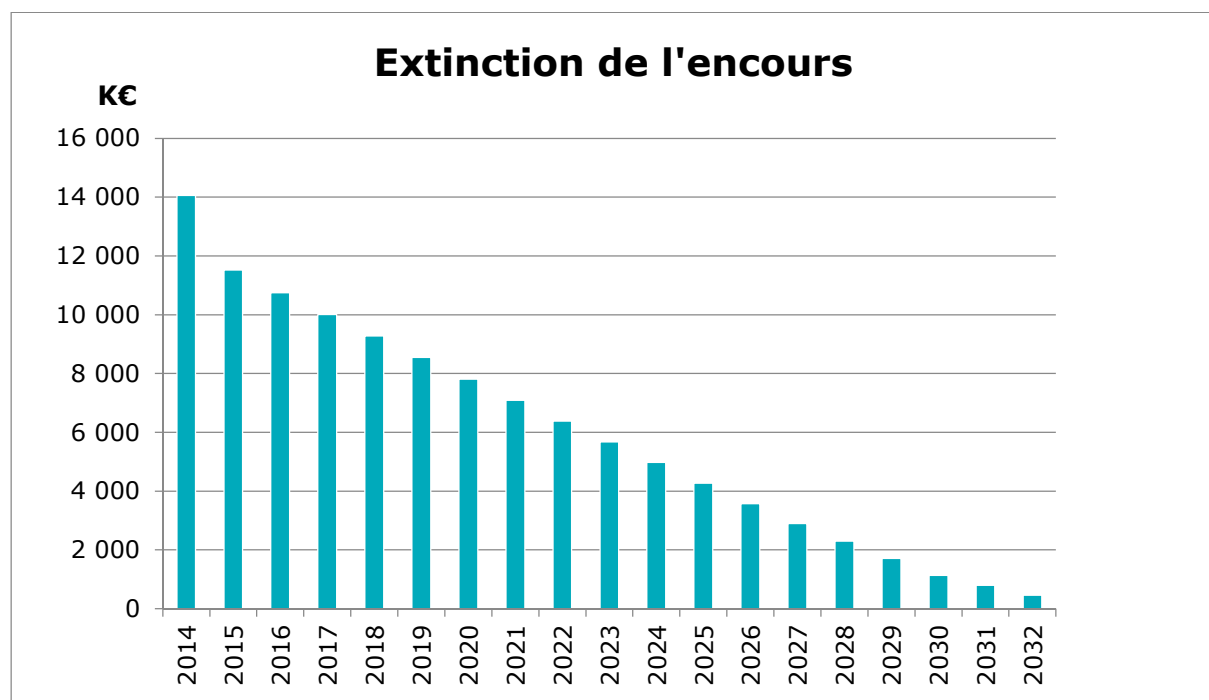
Ainsi, pour le budget de l'assainissement, l'annuité nette prévisionnelle devrait diminuer de plus de 224 K€.

€	2014	2015	variation
Capital	915 942	772 461	-143 481
Intérêts	189 561	107 867	-81 694
variation ICNE	-988	-610	378
Annuité nette	1 104 515	879 718	-224 797

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1.03%
- Durée résiduelle : 15 ans
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 75.67% de taux fixe et 24.33% de taux variable.

Le plan d'extinction de l'encours se présente ainsi :



LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Conformément au rapport d'observations définitives du 4 octobre 2013 de la chambre régionale des comptes de Basse Normandie - Haute Normandie, le Conseil de communauté, par délibération du 28 novembre 2013, a décidé la création d'un nouveau budget annexe permettant d'individualiser les écritures liées aux transports publics urbains.

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 8 443 096 € en section de fonctionnement et à 2 186 528 € en section d'investissement.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 7 851 424 €, en augmentation de 9,50%.

		€	BP 2014	BP 2015	variation
011	Charges à caractère général		325 821	321 786	-1,24%
014	Atténuation des produits		15 000	10 000	-33,33%
66	Charges financières		43 646	29 369	-32,71%
67	Charges exceptionnelles		6 785 855	7 490 269	10,38%
Total dépenses de fonct.			7 170 322	7 851 424	9,50%

La contribution accordée au délégataire du service public représente à elle seule 95% des dépenses totales. L'année 2015 constitue la première année pleine de la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public pour la période 2014-2020. Le montant prévisionnel de la contribution économique territoriale est en augmentation de 10.26% (+ 696 K€).

	BP 2014	BP 2015	variation
Subvention fermier transports publics urbains	6 785 855	7 482 069	10,26%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 443 096 €, en progression de 9.22%.

		€	BP 2014	BP 2015	variation
70	Vente produits fabriqués prest. Serv.		3 600	3 600	0,00%
73	Produits issus de la fiscalité		5 000 000	5 500 000	10,00%
74	Dotations, subventions et participations			123 961	n.s.
77	Produits exceptionnels		2 726 658	2 815 535	3,26%
Total recettes de fonct.			7 730 258	8 443 096	9,22%

Les recettes proviennent essentiellement du versement transport. Le taux de versement transport demeure stable à 0.8%. L'inscription 2015 est ajustée suivant le produit attendu 2014, soit 5 500 000 €. Cependant, suite à l'article 17 de la loi de finances rectificative 2014, une modification du périmètre des exonérations de versement transport est à envisager pour l'année 2015. Le produit du versement transport est susceptible d'être affecté par le nouveau régime dont le périmètre exact pourrait encore évoluer, notamment suite aux conclusions d'une étude lancée par le Gouvernement. Un chiffrage pourra être opéré en cours d'année.

La dotation générale de décentralisation des transports scolaires d'un montant de 123 961 €, est, compte tenu de son objet, affectée au financement du budget transport.

Le budget principal contribue à l'équilibre du budget pour un montant de 2 815 535 €.

II. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

La chaîne du financement du budget transport se présente ainsi :

€	2014	2015	évolution
Epargne de gestion	603 582	621 041	2,89%
- intérêts	43 646	29 369	-32,71%
Epargne brute	559 936	591 672	5,67%
- amortissement capital dette	273 472	277 487	1,47%
Epargne nette	286 464	314 185	9,68%

La constitution de l'épargne de ce budget se réalise à partir du besoin de couverture des dotations aux amortissements et provisions par l'épargne brute. Dès lors, avec une dotation aux amortissements prévisionnelle de 591 672 €, l'épargne brute est ajustée à travers la subvention du budget principal au même montant afin de donner une épargne nette de 314 185 €.

Cette dernière est en augmentation par rapport à 2014 compte tenu de la progression de l'épargne de gestion et de la diminution de l'annuité de la dette.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement retenues au budget primitif 2015 s'élèvent à 1 636 920 €.

Une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) d'un montant total de 6 348 000 € est créé pour l'acquisition de 9 bus sur une période de 3 ans. Un premier crédit de paiement est prévu à hauteur de 1 248 000 € pour le remplacement de 4 bus standards. Dans le cadre du projet européen 3Emotion, l'AP intègre l'acquisition de 5 bus à hydrogène, prévue pour 2016 et 2017. Ces derniers bénéficieront d'aides financières afin de neutraliser le surcoût par rapport aux bus standard.

Le budget 2015 prévoit un crédit de 120 000 € pour la poursuite de la mise aux normes des quais de bus.

Un crédit de 54 000 €, correspondant à l'achat et la pose de 5 abribus ainsi que l'achat et la pose de 5 poteaux d'arrêt, est prévu au budget. Par ailleurs, il est inscrit 40 320 € pour le remplacement de 3 boîtes de vitesses et 18 000 € pour le remplacement d'un moteur.

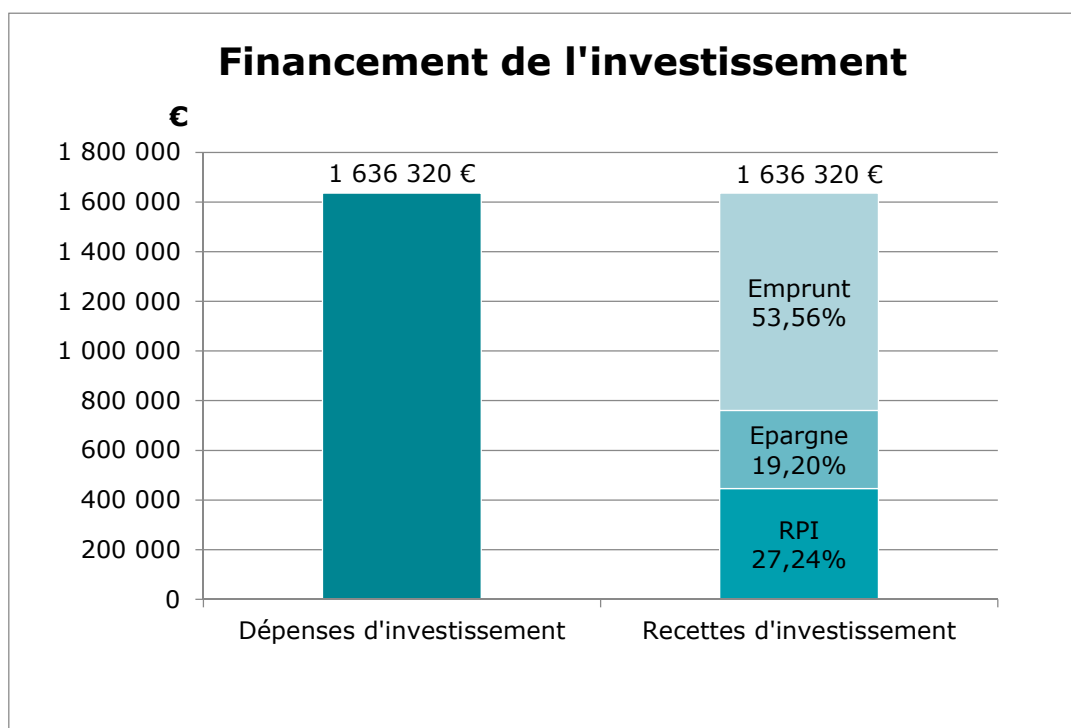
En 2015, une réflexion sur un nouveau système de billettique sera engagée afin de moderniser les oblitérateurs mécaniques actuels. A ce titre, il est prévu un premier crédit de 25 000 € pour accompagner la communauté urbaine à analyser les besoins et monter le projet.

Enfin, une enveloppe de 109 200 € est nécessaire pour mener des travaux de bâtiment du dépôt de bus.

Le financement de l'investissement se présente ainsi :

	Financement de l'investissement 2015	
Epargne nette	314 185 €	19,20%
Ressources propres d'investissement	445 721 €	27,24%
Emprunt	876 414 €	53,56%
Total recettes d'investissement	1 636 320 €	100,00%

L'épargne nette et les ressources propres permettent de financer 46.44% des dépenses d'investissement, l'emprunt d'équilibre représente 53.56% du financement.



IV. LA DETTE DU BUDGET TRANSPORT

La dette du budget transport s'élèvera à 2 776 250.42 € au 1^{er} janvier 2015.

L'annuité prévisionnelle est prévue à hauteur de 306 856 €, soit une baisse de 3.24% par rapport à 2014.

en €	2014	2015	Evolution
Encours au 01/01	3 049 722,13	2 776 250,42	-8,97%
Annuité nette	317 118,00	306 856,00	-3,24%

Les caractéristiques principales de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1.15%
- Durée résiduelle : 16 ans et 7 mois
- Charte Gissler : 100% sur la catégorie 1A
- Structure de taux : 79% de taux variable et 21% de taux fixe.

CONCLUSION GENERALE

Dans un contexte d'effort demandé aux collectivités locales pour le redressement des finances publiques via la baisse des dotations d'Etat, la communauté urbaine voit ses marges de manœuvre s'amoinrir en 2015. Le niveau d'investissement prévu à 21.2 millions d'euros demeure cependant élevé et permettra d'assurer la réalisation des projets communautaires.

Confrontés à un problème récurrent de diminution des volumes d'eau vendus, les budgets annexes du cycle de l'eau devront poursuivre leurs efforts de gestion et trouver leur équilibre en limitant autant que possible l'augmentation du prix de l'eau.

Ceci étant exposé, le conseil est invité à :

- Approuver le budget primitif principal ;
- Approuver le budget primitif lotissements ;
- Approuver le budget primitif abattoir ;
- Approuver le budget primitif bâtiments d'activités ;
- Approuver le budget primitif de l'eau ;
- Approuver le budget primitif de l'assainissement ;
- Approuver le budget primitif transports ;
- Approuver le budget primitif déchets ménagers ;
- Autoriser le versement des subventions inscrites en annexe.